



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

162, rue du Brome, Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 4P0
418.878.8903
info@fedecp.com

**Commission indépendante sur les caribous
forestiers et montagnards**

**Commentaires de la Fédération québécoise des
chasseurs et pêcheurs**

Mai 2022

Préambule

La problématique de la préservation des populations de caribous forestiers et de caribous montagnards du Québec est connue depuis plusieurs années. Des scientifiques sont en mesure d'expliquer pourquoi la situation s'est détériorée à ce point et de démontrer que des perturbations de nature anthropiques causées à l'habitat de ce cervidé ont conduit à son déclin. Ces spécialistes sont aussi en mesure de nous renseigner sur les actions qui doivent dès maintenant être posées afin de débiter le long et complexe chemin menant à la préservation du caribou. La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) réclame du gouvernement du Québec qu'il passe aux actes immédiatement.

Commentaires sur l'aspect économique

Depuis fort longtemps, l'exploitation de la forêt québécoise est gage de prospérité pour des entreprises et des citoyens. Mais la vastitude de cette forêt, les cycles complexes qu'elle traverse et l'effet des changements climatiques font en sorte qu'il est difficile de déterminer les seuils de récolte au-delà desquels on détériore les habitats qu'elle comporte. L'exemple des caribous forestiers et montagnards nous démontre toutefois que cette forêt ne peut indéfiniment supporter l'exploitation qu'on en fait actuellement et qu'on ne peut continuer à empiéter sur elle sans engendrer des conséquences irréversibles.

La Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards demande aux Québécois : selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent? Pour la FédéCP, au point où nous en sommes, la question ne se pose plus. Le caribou est un symbole de l'inestimable patrimoine naturel du Québec, qui assure à ses habitants une qualité de vie exceptionnelle et ayant des effets positifs qui ne sont plus à démontrer. Ce patrimoine est en quelque sorte un ciment qui consolide notre société, qui assure son équilibre et qu'il faut absolument protéger.

Pour notre fédération, rendu à un certain seuil, il faut cesser de détériorer le patrimoine naturel, même si cela implique des pertes économiques. Il faut envisager des baisses de revenus dans un secteur, des modifications dans les façons de faire ou encore l'exploration de nouvelles voies. Il appartient au gouvernement du Québec d'assurer la cohésion de cette conversion économique.

Le défi de transformer un secteur économique est grand. Car on parle de transformation et non d'abandon de la foresterie au Québec. Pour le gouvernement, il s'agit de cesser d'autoriser l'exploitation de certains secteurs, qui doivent être absolument préservés pour le maintien du caribou au nom du patrimoine naturel de la province. Pour les forestières, il s'agit de penser à de nouvelles avenues qui, même moins rentables, devront tout de même être empruntées. La société a connu des changements économiques importants au cours desquels des industries ont, en tout ou en partie, été remodelées pour laisser place à de nouvelles façons de faire. Il en sera de même à la suite de la préservation de certaines forêts. Il appartient au gouvernement

et aux autres intervenants concernés d'agir de façon à développer d'autres visions, d'autres activités économiques pour compenser la perte de certains secteurs de coupe.

Lorsqu'on réoriente l'économie, les pertes encourues, bien qu'elles puissent être douloureuses, sont temporaires, que ce soit à l'échelle des individus, des industries ou des gouvernements. Lorsqu'une espèce faunique disparaît à la suite de la destruction de son habitat, c'est terminé. Rares sont les cas de réintroduction d'espèces disparues qui ont été couronnés de succès.

Commentaires sur les scénarios hypothétiques proposés dans le cadre de la Commission indépendante

Après avoir consulté des experts, la FédéCP estime qu'il n'est plus pertinent d'envisager des scénarios d'exploitation forestière tels que ceux décrits dans le document de consultation. La réalité est qu'une multitude de scénarios, d'orientations et de stratégies ont été préalablement envisagés sans jamais que le gouvernement n'y donne suite. Une tendance s'est installée il y a déjà bien longtemps selon laquelle une consultation en suit une autre dans le but apparent d'éviter d'intervenir. On s'empêche de procéder à la protection des caribous afin de ne pas nuire à l'économie. Il est difficile de concevoir qu'on revienne continuellement avec ce sujet et il est absolument incompréhensible qu'on oblige une multitude d'organisations à dépenser argent et énergies pour participer sans fin à des consultations, sachant que la problématique est circonscrite depuis longtemps et que les solutions sont connues. Il faut aussi considérer que ce sont les contribuables de la province qui paient pour ce genre d'actions dont on peut douter de la pertinence.

La FédéCP s'oppose à ce qu'on empiète davantage sur l'habitat du caribou sans que le gouvernement mette en place un plan de protection clair établi sur les connaissances scientifiques actuelles. Nous demandons de considérer les stratégies développées et présentées dans le passé et qu'on s'en tienne aux mesures préconisées par les scientifiques. Nous rejetons l'abandon des hardes de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie. Si on ne change pas d'approche, ce seront les hardes du Pipmuacan, d'Assinica et les autres qui finiront par disparaître.

Commentaires sur la mise en enclos des hardes reliques

La mise en enclos de quelques caribous relève plus de la sauvegarde d'individus que d'une action de préservation d'une population. Nous nous demandons, dans les circonstances, comment considérer comme une avancée cette mise en enclos. En être rendu à cette manœuvre est un signe que les actions précédentes étaient totalement inadéquates. Nous ne sommes pas dans un cas de catastrophe soudaine n'ayant pas été prévue, mais bien dans une dynamique installée depuis des dizaines d'années. Dans un sens cela nous indique dans quelle voie il faut dorénavant se diriger. La FédéCP s'interroge sérieusement sur cette initiative qui a tout pour séduire d'un point de vue médiatique, mais qui est au final un constat d'échec. Que fera-t-on de ces caribous maintenant qu'ils sont confinés ?

La FédéCP demande au gouvernement de cesser de présenter cette opération comme une initiative novatrice. La mise en enclos est une action de dernier recours dans une situation désespérée. Sans compter que les faibles effectifs des hardes soulèvent auprès des experts des problématiques liées à l'aspect de la diversité génétique.

La FédéCP, une alliée de l'industrie forestière

Les amateurs de plein air profitent des territoires rendus accessibles par les chemins forestiers. Pour leur part, les chasseurs profitent de la régénération végétale qui suit la récolte forestière, qui est favorable à l'augmentation des populations d'originaux et d'autres gibiers. Il faut reconnaître que l'industrie forestière a beaucoup contribué au développement de la villégiature, de la chasse et de la pêche au Québec, qui a leur tour soutiennent une grande part de l'économie pour l'ensemble des régions de la province. Il ne s'agit donc pas ici de tourner le dos à la foresterie, mais bien de réfléchir aux conséquences d'aller trop loin dans notre recherche de profits. Les avantages à l'exploitation de la forêt ont une limite et nous craignons d'en être rendus à un point de bascule à partir duquel nous risquons une dégradation irréversible de notre patrimoine naturel, ce qui serait catastrophique pour tous. Aucune communauté ne veut revivre les conséquences semblables à celles qu'on a connues à la suite de l'effondrement des stocks de morues. On ne peut prendre le risque de dégrader définitivement un milieu naturel pour les profits monétaires immédiats de certaines corporations.

La FédéCP reconnaît que la matière ligneuse demeure une ressource naturelle importante pour le Québec, mais le déclin du caribou démontre que nous outrepassons certaines limites d'exploitation et qu'il faut que la situation soit corrigée. Le gouvernement doit imposer une limite à claire à l'exploitation des habitats essentiels du caribou, mais il doit aussi accompagner les forestières dans la gestion de cette crise et prendre les mesures de soutien nécessaires à l'industrie et aux communautés.

La forêt n'est pas qu'une réserve de bois

La FédéCP comprend que le gouvernement veuille prendre la défense d'industries actuellement très importantes pour certaines régions de notre province. Mais, comme on le voit trop souvent, il le fait en fonction d'une vision à court terme surtout orientée par des objectifs politiques qui mettent dans ce cas-ci en péril la pérennité de notre patrimoine naturel.

La FédéCP remarque d'ailleurs que la valeur du patrimoine naturel dont il est question dans ce débat n'est aucunement évaluée dans le document de consultation. Toute l'attention est donnée à la valeur des volumes de bois. Nous le répétons, il faut préserver le capital naturel de notre province, dans la perspective d'un héritage inestimable à transmettre aux prochaines générations.

Les discrètes négociations au sujet de la récolte de bois, rapportées dans les médias par des sources crédibles, sont fort inquiétantes. Il faut que le gouvernement cesse de favoriser

l'exploitation de la forêt au détriment des autres bénéfiques que la forêt peut et doit offrir. Il faut cesser de considérer la forêt comme un simple réservoir de bois et la voir comme un écosystème nécessaire à plusieurs espèces et à plusieurs usages.

Argumentaire en faveur du maintien des activités de chasse, de pêche et de villégiature

En plus de permettre l'exploitation de la matière ligneuse, la forêt doit aussi pouvoir bénéficier équitablement à tous les citoyens de la province. Ce bien leur appartient et il est légitime qu'ils puissent en profiter. Jusqu'à maintenant, de façon générale, l'industrie forestière et les Québécois ont utilisé conjointement la forêt de façon harmonieuse, selon des règles équitables pour tous. Cependant, ici, l'équilibre semble rompu et il est nécessaire de replacer les choses.

Pour la FédéCP il est donc clair que les villégiateurs, les chasseurs et les pêcheurs doivent être en mesure de poursuivre leurs activités même si cela implique des compromis de rentabilité pour les industries. Ils doivent avoir préséance sur les forestières et les minières et doivent pouvoir profiter de la forêt, un bien collectif des Québécois, avant ces dernières. On doit rappeler ici l'importance du leadership du gouvernement dans l'établissement des cadres d'utilisation et d'exploitation de la forêt. Il appartient à ce dernier de fixer les balises nécessaires à sa protection, en s'appuyant sur les abondantes connaissances scientifiques acquises.

En conséquence, la FédéCP réclame du gouvernement que, si un habitat propice au caribou peut supporter une part de perturbations, que celle-ci soit accordée aux citoyens avant toute industrie. S'il est déterminé que des perturbations supplémentaires sont possibles par la suite, à ce moment des opérations forestières ou minières pourraient avoir lieu, sans qu'elles ne mettent en péril le caribou.

Requête pour le développement d'une stratégie de gestion des chemins multiusages

Tous conviennent que le maintien d'un réseau de chemins multiusages est essentiel pour soutenir les activités de chasse, de pêche et de villégiature. Sauf que la question des chemins forestiers revient très souvent dans les discussions tournant autour de la préservation du caribou. Dans une certaine mesure, il semble que ces chemins contribuent au déclin des populations de caribous.

Il serait très important que le gouvernement du Québec s'investisse dans le développement d'une stratégie de gestion des chemins multiusages. Il faut en maximiser leur fonctionnalité et leur capacité à répondre aux besoins de tous les secteurs. Le réseau de chemins multiusages est essentiel pour la villégiature, la chasse et la pêche ainsi que pour toute activité commerciale ou industrielle, sans compter l'aspect de sécurité lié à la présence de chemins en milieu forestier. Devant l'immensité de ce réseau, de son caractère névralgique, il est essentiel d'en faire une meilleure gestion et la situation est encore plus criante dans les secteurs où vivent des caribous.

En ce moment, aucune autorité ne possède une vue globale de ce réseau et seul le gouvernement québécois peut agir à ce sujet. Il faut réfléchir pour savoir quels chemins

pourraient être conservés, lesquels devraient être abandonnés en plus d'étudier les techniques permettant le retour rapide à l'état naturel d'une emprise, par exemple par la création de chemins d'hiver. Il s'agit d'une des clés de la stratégie d'utilisation du territoire et de la sauvegarde du caribou.

Demande formelle pour la création d'autres aires protégées de catégorie VI

Depuis plusieurs années, la FédéCP réclame que le gouvernement utilise davantage d'aires protégées de catégorie VI pour préserver le milieu naturel, les écosystèmes et les espèces vivantes. Ce type d'aire protégée (Aire protégée de ressources naturelles gérées), défini par l'Union mondiale pour la nature, permet de préserver un milieu tout en offrant un cadre autorisant l'exploitation de certaines ressources naturelles. La gestion de ces aires protégées, qui se fait de pair avec les communautés, devrait être plus utilisée. La FédéCP demande notamment depuis plusieurs années qu'on dote les réserves fauniques du Québec, des territoires structurés de grande valeur créés aux bénéfices de l'ensemble des Québécois, de ce type de protection.

Le cas des caribous forestiers et montagnards nous démontre que le gouvernement passe allégrement outre les principes de développement durable et de gestion écosystémique dont il se targue lorsque l'occasion se présente. L'utilisation de vastes aires protégées de catégorie VI serait un outil à privilégier pour aider à la sauvegarde du caribou et démontrerait un intérêt réel pour sa protection. Cela serait en outre un outil efficace pour l'utilisation durable de nos milieux naturels et pour l'application de la gestion écosystémique.

Cela étant dit, il n'est pas question ici de suggérer d'entamer un long processus d'implantation d'aires protégées et d'attendre leur création pour assurer la sauvegarde du caribou. Nous dénonçons justement les consultations à n'en plus finir. On doit plutôt dès maintenant mettre en oeuvre toute action permettant la sauvegarde du caribou, puis se pencher sur la création de nouvelles aires protégées qui permettraient une utilisation durable des secteurs concernés.

Conclusion

La FédéCP est préoccupée de voir qu'on semble vouloir étirer le temps en attendant apparemment que le problème se résolve de lui-même ; le caribou disparaissant, cela laisserait davantage le champ libre au maintien de certaines activités économiques, ce qui serait sûrement profitable à la conservation d'appuis politiques. Au bout du compte, un petit nombre de gens se seront enrichis, en ayant au passage détérioré le patrimoine naturel des tous les Québécois, qui constitue également celui des habitants et des travailleurs des industries concernées.

Il faut que cessent les tergiversations et que le gouvernement prenne dès maintenant le leadership qui s'impose et entreprenne les actions que nécessite la préservation des populations de caribous forestiers et montagnards. Les solutions sont connues et il faut qu'on émette, à l'intention des acteurs impliqués, des règles claires d'exploitation et d'utilisation de

la forêt. Du même coup, il doit orienter les efforts de transformation, de modernisation ou d'innovation utiles au soutien économique des régions concernées.

La FédéCP demande aussi qu'on évite de se lancer dans les autres études qui pourraient être réclamées afin d'étirer encore les délais. Les actions qu'il faut porter sont connues et il s'agit maintenant de mettre en application les moyens préconisés par les experts en matière de protection du caribou. Les actions que prendra le gouvernement démontreront son réel intérêt à protéger l'incalculable patrimoine naturel des Québécois et son véritable désir de le léguer aux futures générations.

Au sujet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est active depuis 1946. C'est un organisme sans but lucratif qui représente les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Comptant parmi les plus anciennes organisations à vocation faunique de la province, elle a célébré en 2021 ses 75 ans d'existence. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives. À cet effet, elle mise sur le travail bénévole et agit dans quatre principaux champs d'action :

- La défense des droits des chasseurs et pêcheurs ; afin de s'assurer que les cadres réglementaires appliqués par les gouvernements respectent le caractère collectif des ressources fauniques et favorisent leur partage équitable entre tous ;
- L'éducation ; afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage ;
- La préservation de la faune et de ses habitats fauniques ; afin d'aider à maintenir en santé les populations de gibiers et celles de la faune en général ;
- La promotion de la relève ; afin de s'assurer que les activités traditionnelles de chasse et de pêche se perpétuent, au profit des générations futures et de l'économie de toutes les régions.

La FédéCP est reconnue comme membre de la Table nationale de la faune par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et comme représentante des chasseurs et des pêcheurs auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle se donne, elle compte sur ses filiales Sécurité nature en matière d'éducation et de formation relatives à la sécurité dans la pratique de la chasse et de la pêche et sur la fondation Héritage faune pour promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatiques et terrestres, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publiques.